



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2021

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 23 septembre 2021.

Après délibération, le conseil accepte d'appliquer l'augmentation autorisée concernant l'appartement F4 au centre Chazelle. Le loyer mensuel est fixé à 392€ à compter de 01/11/2021.

Depuis le 01/01/2019 le prix du ticket cantine des élèves est de 3,10€ et nécessite une révision. Après approbation de tout le conseil, le prix du ticket est fixé à 3,20€ à compter de 01/01/2022.

Afin d'effectuer le diagnostic et le schéma directeur assainissement, un cabinet d'étude a été retenu unanimement pour un montant de 37235,40€ TTC. Une aide au département de la Haute Loire et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne est sollicitée.

Pour réaliser les travaux de réfection du mur du cimetière de Bournoncle Saint Pierre, une entreprise a été retenue pour un montant de 9411,94€ TTC.

Devant un nombre important d'élèves en moyenne et grande section de maternelle cette année, le conseil émet un avis favorable au recrutement d'une personne en contrat CUIPEC pour une durée de 8 mois à hauteur de 20 heures par semaine courant novembre. Elle viendra en aide aux employées communales de la cantine et de classes maternelles.

De même, le conseil approuve le recrutement d'une personne au service technique courant octobre pour une durée de 6 mois à 30 heures par semaine afin d'aider les employés communaux pour des travaux de voiries et de bâtiments.

A la demande des Sapeurs- Pompiers de Bournoncle Arvant, le conseil accepte à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ pour l'organisation de la cérémonie de passation de commandement entre le capitaine Jean-François Boudon et le lieutenant Gabriel Teste.

La convention de dématérialisation des marchés publics à partir de 40000€ TTC sur la plateforme du Centre de Gestion arrivant à échéance le 31/12/2021, le conseil décide unanimement son renouvellement pour une période de 2 ans à compter du 01/01/2022.

Les conseillers acceptent la proposition d'offrir pour Noël aux 7 agents communaux un chèque cadeau « Brioude évènementiel » utilisable dans une centaine de commerce du brivadois.